



## Réunion du Comité Syndical

du 10 octobre 2012

CS – 4.06

### Audit stratégique pour la construction du modèle SERTRID 2017

Le dixième jour du mois d'octobre de l'année deux mil douze à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

#### Etaient présents :

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Daniel FEURTEY, Denis JEANGERARD jusqu'au point CS 4.08 inclus, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN, Mme. Françoise RAVEY

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Roger-Serge TOUPENCE, Mme. Alexia LAVALLEE

**C.C.S.T. :** MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** NEANT

**C.C.S.T. :** NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

**C.A.B. :** NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** M. Jean-Pierre SALVADOR

**C.C.S.T. :** M. Jean LOCATELLI jusqu'au point CS 4.06 inclus



Le quorum est atteint : 13 présents

#### Etaient excusés

- Délégués titulaires :

**C.A.B. :** MM. Pierre SANTOSILLO, Jean-François ROOST

Pouvoir : NEANT

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Gérard GUYON, Roger GAUGLER

Pouvoir : NEANT

**C.C.S.T. :** M. Claude GIRARD

Pouvoir : M. Claude GIRARD à M. André HELLE

- Délégués suppléants :

**C.A.B. :** MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

**S.I.C.T.O.M. :** MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

**C.C.S.T. :** MM. Xavier DOMON, Cédric PERRIN



## Réunion du Comité Syndical

du 10 octobre 2012

CS - 4.06

### Audit stratégique pour la construction du modèle SERTRID 2017

**RAPPORT**  
Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI  
Président

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical les éléments de contexte qui entourent la mise en œuvre d'un audit stratégique pour la construction du modèle SERTRID 2017.

Il rappelle tout d'abord l'avis favorable du Bureau, suivant délibération B 1.04 du 11 janvier 2012.

Il précise ensuite les axes fondateurs de la démarche :

- créer les conditions pour préparer au mieux l'avenir, en apportant des outils de réflexion qui permettront d'appréhender le fonctionnement du SERTRID dans la durée ;
- proposer une approche nouvelle, en s'appuyant sur un regard et sur des compétences extérieurs à la collectivité ;
- privilégier le mode participatif, en impliquant les entités dans la réflexion.

Le cabinet AUSTRAL, spécialisé dans l'ingénierie et l'environnement, a été retenu pour conduire l'audit, à partir du cahier des charges défini.

Monsieur DESPLANQUES présente le diagnostic élaboré par AUSTRAL et souligne les points essentiels qui contraignent le fonctionnement du SERTRID :

- un contexte réglementaire défavorable ;
- des choix initiaux qui impliquent une hausse des remboursements d'emprunts ;
- un contexte local défavorable, avec la baisse des tonnages d'OMr.

Il relève les points forts du SERTRID, notamment la capacité du syndicat à capter des gisements extérieurs, lesquels constituent une source de recettes venant en atténuation du coût de traitement facturé à ses membres.

Il apparaît cependant, malgré le dynamisme du SERTRID, que la baisse des tonnages, tant au niveau des entités que des extérieurs, avec une incertitude récurrente quant au renouvellement des marchés à échéance, pèsera chaque année un peu plus sur les conditions d'exploitation de l'Écopôle.

Au regard de la situation projetée à l'horizon 2015, le débat mérite d'être lancé quant aux possibles évolutions qu'il y aurait lieu de mener.

AUSTRAL, après analyse, propose de réfléchir sur les opportunités potentielles, en cohérence avec l'ensemble de la filière de la gestion des déchets, à travers trois sujets susceptibles d'être déclinés à des groupes de travail distincts :

- comment élargir les tonnages incinérés et les types de tonnages ?
- comment modifier la structure des tarifs ?
- comment étendre les compétences ?

Après un large débat,

**Le Comité Syndical :**

- **PREND ACTE** des éléments d'information présentés ;
- **RETIENT** qu'il y a lieu d'engager la réflexion sur l'évolution du SERTRID en travaillant simultanément sur les trois pistes proposées ;
- **APPROUVE** le principe d'une démarche participative ;
- **DEMANDE** enfin que cet audit soit transmis à l'ensemble des exécutifs.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 10 octobre 2012, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 18 OCT. 2012 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Dépôt en Préfecture le 18 OCT. 2012

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**



**Leouahdi Selim GUEMAZI**

